Ville de Genève
Conseil municipal

P-395 A

13 mai 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 novembre 2018: «Il ne suffit pas de supprimer les parkings des écoles ou de quintupler les tarifs pour favoriser la mobilité douce!»

Rapport de M^me^ Fabienne Beaud.

La pétition P-395 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 13 novembre 2018. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M^me^ Sophie Courvoisier, les 25 février et 11 mars 2019. Les notes de séances ont été prises par M. Jairo Jimenay, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 25 février 2019

Audition de M. Olivier Baud, représentant de la Société pédagogique genevoise, accompagné de M^me^ Carine Roberts, collaboratrice

M. Baud explique que la pétition a été déclenchée par la manière cavalière dont la conseillère administrative a communiqué sa décision de quintupler le prix des places de parc: les enseignants se sont retrouvés devant le fait accompli, le jour de la rentrée. Ce changement a imposé des difficultés organisationnelles, car passer de 550 à 2500 francs est une charge supplémentaire conséquente. La Société pédagogique genevoise (SPG) se positionne en faveur de la mobilité douce, mais ne relève pas d'incitations la favorisant dans cette démarche.

Lorsque M. Baud enseignait aux Pâquis, dans les années nonante, le parking de l'école de la rue de Zurich a été supprimé au profit de l'extension du préau de l'école.

Malgré un choc pour les enseignants, le but était d'avoir plus d'espace pour les élèves, ce qui a rendu cette action compréhensible. Or, dans le cas de l'augmentation du prix, il ne semble pas y avoir d'augmentation de bien-être ou d'espace pour les élèves en plus d'engendrer une perte de revenu pour la Ville: seule une enseignante dans l'établissement des Franchises a pris le macaron de stationnement, tous les autres y ont renoncé. M. Baud reconnaît que des solutions alternatives existent, mais que la manière dont le changement a été introduit n'est pas acceptable, surtout qu'il n'y a pas de contrepartie visible pour promouvoir la mobilité douce. A titre d'exemple, il n'y a pas de possibilité pour attacher un vélo: les espaces prévus à cet effet étaient si mal conçus qu'ils ont été facilement démontés par des jeunes traînant dans le quartier.

La demande principale serait alors que la Ville fasse un geste pour favoriser la mobilité douce, comme participer à l'achat d'un abonnement TPG pour les enseignants, mettre à disposition des parkings pour vélos, avec bornes de rechargement pour vélos électriques et des macarons de stationnement pour des visiteurs, comme des remplaçants ou des intervenants.

Mme Roberts ajoute que d'autres enseignants, notamment pour les arts visuels, ne peuvent pas porter leur matériel sur un vélo ou dans les transports publics.

M. Baud précise que ses collègues ne prennent plus le macaron mais viennent tout de même en voiture: ils se lèvent plutôt, cherchent plus longtemps une place dans le quartier et prennent le risque d'être amendés pour mauvais stationnement, ce qui revient moins cher que 2500 francs annuels. Il ajoute qu'une partie des enseignants habitent loin, n'étant plus contraints d'habiter sur le canton où ils enseignent.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si les enseignants de la Ville de Genève ne se sentent pas privilégiés étant donné que pratiquement toutes les écoles ont des parkings privés mis à disposition, contrairement aux employés de la Ville. De plus, les tarifs demandés auparavant étaient insignifiants comparés à ceux usuellement demandés pour une place de parc. Il demande enfin s'il n'y a pas un risque, à force de faire des demandes concernant les parkings, que ces espaces disparaissent.

M. Baud répond qu'à sa connaissance, il y a une cinquantaine d'écoles dans la ville de Genève, sur lesquelles seules quinze ont des parkings. Les enseignants ne sont pas pour le maintien de tous les parkings mais souhaitent avoir une politique cohérente. D'abord les enseignants auraient dû avoir un délai avant la mise en place de l'augmentation du prix. Ensuite, il leur avait été annoncé que la somme devait être versée en une fois, avant que la Ville ne propose de régler la somme en trois fois.

Aussi, les places ne sont pas garanties aux enseignants: malgré l'achat d'un macaron, n'importe qui peut stationner sur les places proches des écoles. Enfin, il semble que le prix des macarons dans la ville est le plus élevé du canton.

Mme Roberts ne s'estime pas privilégiée, ayant des classes de 25 élèves, les enseignants ne peuvent pas se permettre d'être en retard.

Le commissaire note qu'il y a également eu une augmentation de prix pour tous les employés de la Ville, de manière tout aussi cavalière, et que des places de parc peuvent être louées dans le parking des écoles par des personnes externes.

Une commissaire souhaite savoir si la Ville peut mettre plus de macarons en vente qu'il n'y a de places de parc disponibles.

M. Baud répond affirmativement: la Ville n'a jamais défini un nombre de macarons disponibles, car certains enseignants ont des horaires de travail différents de leurs collègues alors que d'autres doivent enseigner dans plusieurs établissements.

Une commissaire demande s'il y a des places définies pour les enseignants dans le préau des écoles.

M. Baud répond négativement et précise que les places sont en dehors du préau.

Un commissaire demande si les auditionnés représentent les cinquante écoles mentionnées plus tôt.

M. Baud répond que la pétition a été signée par les enseignants qui avaient des places de parc et qui sont donc concernés par la modification du prix des macarons.

Le commissaire demande si, de l'appréciation des auditionnés, les parkings ont été oubliés dans la construction des écoles les plus récentes. M. Baud répond qu'à sa connaissance, il n'est pas prévu dans la construction des établissements scolaires d'avoir des parkings, contrairement aux piscines – qui sont d'ailleurs en sous-nombre. De plus, la SPG ne souhaite pas forcément que les parents apportent leurs enfants en voiture. D'autres moyens devraient être favorisés, tels que pouvoir venir à vélo, à trottinette ou à pied.

Un commissaire demande si les raisons de la façon de faire ont été communiquées aux enseignants depuis la rentrée.

M. Baud répond que la SPG a écrit une lettre à M^me^ Alder le 4 septembre 2018, qui a répondu dans un courrier le 20 septembre. C'est dans cet intervalle que la pétition a été lancée, mais la réponse n'a pas incité à retirer la pétition. Car, même si le courrier précise que l'augmentation des tarifs se ferait au 1^er^ octobre, le macaron reste annuel et l'information a été communiquée à la dernière minute.

Le commissaire demande si les écoles ont des barrières qui délimitent les parkings.

M. Baud explique que dans le cas de l'école des Franchises, où un parking derrière l'école sert tous les jours dans le cadre de livraisons pour les cuisines scolaires et un centre de loisirs, une barrière a été mise en place en janvier 2019. De plus, il s'agit d'un système archaïque: une lourde barrière en métal, fermant mal et devant être ouverte et refermée à clef en sortant de son véhicule à chaque fois.

M^me^ Roberts explique qu'à l'école de Trembley, les parkings n'ont pas de barrières et se trouvent au bord de la route. Il n'y a pas de garantie de trouver une place disponible en arrivant le matin.

Le commissaire demande qui fait le contrôle de ces places.

M. Baud répond que ce sont des APM.

Il souhaite savoir à qui les macarons sont achetés.

M. Baud répond que la Ville les met en vente et en perçoit le prix d'achat.

Il demande, dans le cas des remplaçants, si une solution de secours existe quand des places ne sont pas disponibles.

Mme Roberts explique que non seulement il n'y a pas de solution de secours, mais qu'en plus des remplaçants, il y a également tous les intervenants qui peuvent se déplacer à l'aide d'un véhicule.

Il souhaite savoir qui sont ces intervenants dans les écoles.

Mme Roberts liste les intervenants du SSEJ, des intervenants de tout ce qui touche à l'éducation digitale et internet, certains viennent enseigner la danse, il y a des représentants de Terre des hommes, d'autres viennent pour sensibiliser au développement durable, etc.

Il demande si d'autres écoles ont des cantines, comme aux Franchises, ce qui nécessiterait également des places de parc pour des livraisons.

M. Baud explique que la cuisine à côté de l'école des Franchises ne travaille pas que pour une école, mais pour plusieurs, ce qui explique le besoin d'un parking pour ces cuisines.

Une commissaire souhaite savoir si les quinze écoles qui possèdent un parking attirent plus les enseignants.

Mme Roberts pense que cela joue un rôle.

M. Baud explique que l'augmentation des tarifs incite des enseignants à chercher des postes dans d'autres établissements. Mme Roberts ajoute que de devoir quitter un établissement, après y avoir passé du temps et tissé des liens, peut être difficile.

Une commissaire demande si les macarons vendus aux enseignants permettent de se parquer proche de toutes les écoles où ils enseignent, contrairement aux macarons habituellement vendus aux particuliers.

M. Baud explique que tel était le but à l'origine mais que, suite à l'installation de barrières, pratique qui se répand, les macarons ne permettent plus de se parquer sur les parkings de toutes les écoles. Il propose de demander à la conseillère administrative quel est le différentiel de revenu des parkings découlant de l'augmentation du prix des macarons.

La présidente demande quelle est la pratique pour les autres collaborateurs de la Ville de Genève pour l'achat d'un abonnement TPG.

M. Baud répond que tous les fonctionnaires de l'Etat peuvent faire une demande de 80 francs par personne. Il estime que la Ville pourrait faire un geste supplémentaire pour les enseignants.

Discussion

Un commissaire trouve que la Ville de Genève est très cavalière dans sa manière de gérer ses affaires et propose d'auditionner M^me^ Alder à ce sujet. Il insiste sur le fait que les montants demandés ne seront pas le sujet de l'audition, mais bien la façon dont les changements sont annoncés.

Les commissaires abondent dans le sens de la proposition du commissaire et acceptent l'audition par 12 oui (2 EàG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Séance du 11 mars 2019

Audition de M^me^ Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS, et de M^me^ Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles

M^me^ Alder commence par expliquer que, sur cinquante-trois écoles, quinze disposent de places de stationnement et que proposer de telles places aux enseignants n'est pas une obligation. Jusqu'à l'année scolaire 2018-2019, le prix du macaron était de 550 francs. Il est à présent de 2500 francs et peut être réglé en trois fois.

Fin mai 2018, la Ville a adopté un règlement régissant l'attribution des places de stationnement sur son domaine privé, afin de définir les conditions d'attribution de ces places aux collaboratrices et collaborateurs. Les enseignant-e-s étaient exclu-e-s de ce règlement.

La commission du personnel de la Ville avait réagi à ce nouveau règlement, notamment en relevant des inégalités, entre le personnel de la Ville et celui du Canton, les enseignants pouvant notamment profiter d'une place sur la propriété de la Ville à moindre coût.

Pour cette raison, en août 2018, le département de M^me^ Alder a adopté une nouvelle directive pour traiter de manière identique les usagers des établissements scolaires et les collaborateurs de la Ville de Genève. Le Service des écoles est chargé de l'application de cette directive et vend les macarons aux personnes souhaitant disposer d'une place de stationnement. Ce même service en a profité pour aménager légèrement certains parkings par l'ajout de bornes, de barrières et de délimitations au sol.

La directive a été adoptée tardivement, ce qui explique que les enseignants ont été informés tardivement également de l'application de ces nouveaux tarifs

au 1er octobre. La SPG a réagi en contestant l'augmentation du prix des macarons et en critiquant le délai d'information. En guise de compensation, il a été offert d'acheter un macaron ne couvrant que la période hivernale, de novembre à mars, en plus de la possibilité d'acheter un demi-macaron, à moitié prix, pour ceux travaillant à mi-temps. Au jour de l'audition, soixante-deux places sont louées.

A moyen terme, le but est de redonner ces espaces à la communauté scolaire au sens large, par exemple en les aménageant en surface de jeux pour les enfants ou en agrandissant les préaux. Mme Alder rappelle en guise de conclusion qu'il y a une inégalité entre les écoles qui possèdent des places de stationnement et celles qui n'en possèdent pas.

Questions des commissaires

Une commissaire se souvient que lors de l'audition, la SPG avait soulevé deux problèmes: le fait de payer pour une place et de n'en trouver aucune ainsi que le souci qu'ont les personnes, enseignants et intervenants, venant avec du matériel.

Mme Widmer explique que la question du matériel est souvent mise en avant par les enseignants qui ont une place de parc, alors que dans les écoles sans parking le problème n'est pas soulevé. Aussi, l'ancien règlement n'imposait pas de garantir une place lors de l'achat d'un macaron. Par contre, suite à l'augmentation du prix, Mme Widmer estime anormal de ne pas avoir de place, d'où les aménagements mis en place.

Un commissaire rappelle que les enseignants se plaignaient du caractère tardif de l'information donnée à propos du changement du prix du macaron.

Mme Widmer explique que le règlement a été adopté par la Ville fin mai et il avait été décidé que les enseignants ne seraient pas pris en compte dans les discussions. Suite à l'intervention de la commission du personnel de la Ville, il y a eu la volonté de les inclure, ce qui a créé des va-et-vient entre plusieurs positions. Mme Widmer trouve regrettable que les enseignants n'aient pas été prévenus plus tôt. En conséquence, ils ont eu la possibilité de payer le macaron à partir du mois d'octobre, de le régler en trois fois et de ne prendre que le macaron hivernal.

Le commissaire demande s'il n'y a pas la possibilité de payer en six ou douze fois.

Mme Widmer explique qu'il y a eu un alignement sur le règlement de la Ville pour définir les modalités de paiements et que de payer en plusieurs fois, en fonction des préférences de chacun, soulèverait des problèmes de gestion administrative.

Il rappelle aussi que la commission a reçu des remarques sur l'état des barrières, qui sont archaïques et peu pratiques.

Mme Widmer répond que les barrières sont des installations très chères et que le budget ne permettait pas d'investir dans des installations plus modernes.

Un commissaire relève que les collaborateurs de la Ville ont l'autorisation d'habiter dans un cercle géographique très large et demande si les enseignants ont la même autorisation.

Mme Alder répond qu'ils ont également un périmètre autorisé, qui dépend des décisions de l'Etat. Elle ne sait pas si ce périmètre est de taille différente et propose de répondre ultérieurement.

La présidente demande quelles sont les propositions pour la suite des travaux.

Une commissaire propose de voter directement.

Prises de positions

Un commissaire socialiste annonce que son parti souligne la manière déplorable dont l'annonce a été faite aux intéressés. Au-delà de cela, payer la place de parc est normal et contribue à la promotion de la mobilité douce. Il propose de classer la pétition.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien propose également de classer la pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que dans les entreprises privées, le parking est à la disposition des employés. Il estime aussi que les enseignants sont suffisamment bien payés pour supporter le prix d'une place de parc. Cela étant, il trouve que le montant demandé est un peu élevé.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que le but est de réduire la circulation automobile. Malgré cela, la possibilité a été donnée aux fonctionnaires de la Ville d'habiter en dehors de la ville et même du canton. Il trouve un peu scabreux d'autoriser les gens à habiter loin pour ensuite augmenter le prix du stationnement. Cela étant, il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre les enseignants et les collaborateurs de la Ville, raison pour laquelle il soutient le classement de la pétition.

La présidente annonce que le Parti libéral-radical votera aussi pour le classement de la pétition, car il n'y a pas de raison de soutenir une différence de traitement.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle que les enseignants ne sont pas employés par la Ville mais par le Canton. Elle se demande aussi si les

écoles ne devraient pas avoir une place de parking pour ceux qui doivent amener du matériel. Le commissaire socialiste rappelle que beaucoup des enseignants travaillent à temps partiel et qu'à peine le tiers des écoles bénéficie d'un espace de stationnement.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-395 est refusé à l'unanimité, soit par 11 non (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG). La pétition est donc classée.

Annexe: pétition P-395

REÇU le
31 OCT. 2018
P-395

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE SPG

Monsieur
Eric BERTINAT
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
p.a. Service du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 30 octobre 2018

Concerne : pétition parkings écoles Ville de Genève

Monsieur le président,
Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre notre pétition intitulée : « *Il ne suffit pas de supprimer les parkings des écoles ou de quintupler les tarifs pour favoriser la mobilité douce !* », adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Cette pétition a été initiée par notre syndicat, au vu des protestations légitimes du corps enseignant concerné par les mesures prises par le service des écoles, sans aucune concertation ni annonce préalable. La méthode consistant à quintupler les tarifs des parkings des écoles et à mettre les enseignant.e.s devant le fait accompli à la rentrée scolaire, sans laisser l'occasion de s'organiser, est choquante.

Cette pétition a recueilli 178 signatures, que vous trouverez en annexe. Nous vous en souhaitons bonne réception et espérons un traitement rapide par la commission des pétitions de votre Conseil.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, cher Monsieur, nos respectueuses salutations.

Francesca Marchesini, présidente

- Annexes mentionnées

BD GEORGES-FAVON, 14
CP 5434 - 1211 GENÈVE 11
TÉL 022 329 26 60
SPG@SPG-SYNDICAT.CH
WWW.SPG-SYNDICAT.CH

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE SPG

PÉTITION ADRESSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

IL NE SUFFIT PAS DE SUPPRIMER LES PARKINGS DES ÉCOLES OU DE QUINTUPLER LES TARIFS POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE !

Nous, soussigné-e-s, avons appris lors de la rentrée scolaire 2018 que le prix du macaron pour avoir le droit d'utiliser les parkings des écoles en Ville de Genève était passé de 550.- francs à 2 500.- francs par an, sans aucun avertissement préalable. Cette mise devant le fait accompli, empêchant de fait le corps enseignant de prendre ses dispositions, n'est pas admissible, et relève d'une application inéquitable et désorganisée du règlement voulu par le service des écoles.

Ce nouveau tarif est en outre le plus élevé du canton, notamment au regard de la pratique en vigueur dans les cycles d'orientation (CO) et autres collèges de l'enseignement secondaire, alors que les enseignant-e-s primaires ont une rémunération inférieure à celle de leurs collègues du secondaire. La mobilité douce doit être encouragée mais tout le monde ne peut pas, du jour au lendemain, improviser ses déplacements avec les transports publics ou en vélo.

Nous demandons ainsi :

- Un délai de la mise en application de cette directive afin de permettre aux enseignant-e-s de prendre leurs dispositions dans de bonnes conditions ;
- Une prise en compte des spécificités de la profession (voltigeurs, matériel encombrant, MDAS, etc.) par la mise en place d'un groupe de pilotage auquel les associations professionnelles et syndicales participeraient ;
- La possibilité de s'acquitter de la facture mensuellement ou au moins trimestriellement ;
- La garantie de la place de parking puisque le prix du macaron s'approche de celui d'un parking privé ;
- La mise à disposition de macarons visiteurs ;
- La mise en place de mesures réellement incitatives telles que :
  - La construction systématique de parkings à vélos et scooters couverts et sécurisés, avec bornes de chargements pour les véhicules électriques ;
  - La prise en compte des frais d'acquisition d'un vélo et notamment d'un vélo électrique ;
  - Une contribution financière à l'abonnement annuel des transports publics (TPG-Unireso).

Prénom NOM	École	Signature

N , à la

SPG CAT.CH